

**Mandats d'étude parallèles
en procédure sélective ouverte à
des groupements formés d'architectes,
d'ingénieurs civils, d'ingénieurs CVSE et d'autres spécialistes**

OPERA DE LAUSANNE

**Rénovation et extension de la cage de scène,
ainsi que des zones techniques, administratives
et publiques**

**PROGRAMME DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES
Document n° 2.9.1**

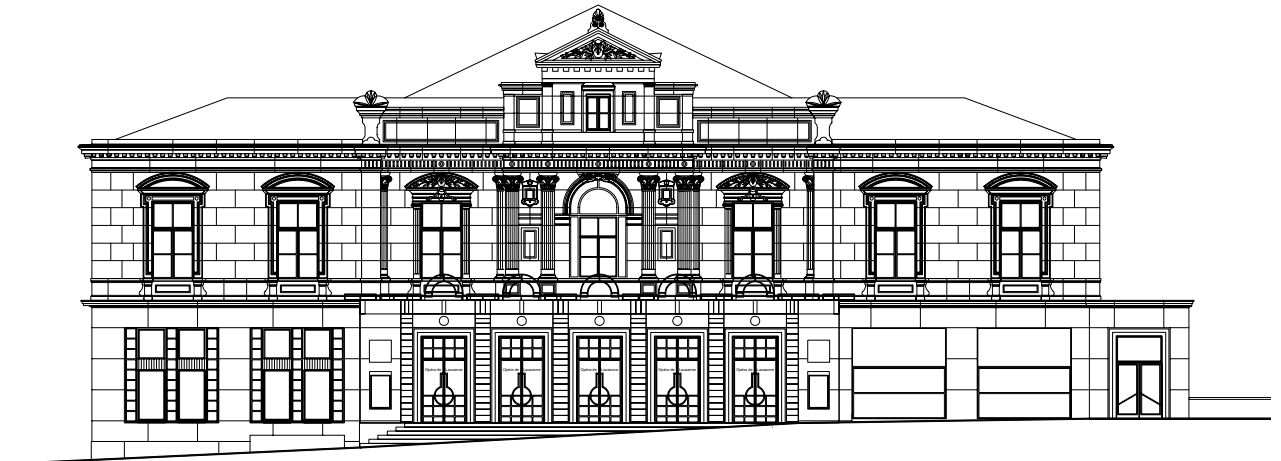


TABLE DES MATIERES		Pages
1.	PREAMBULE	1
1.1	OBJECTIFS DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES	1
2.	CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE	2
2.1	MAITRE DE L'OUVRAGE - ORGANISATEUR	2
2.2	OBJET DU MARCHE	2
2.3	FORME DE MISE EN CONCURRENCE ET PROCEDURE	2
2.4	ACCEPTATION DES CONDITIONS	2
2.5	PARTICIPANTS AUX MANDATS D'ETUDE PARALLELES	3
2.6	CRITERES D'APPRECIATION	3
2.7	INDEMNITES	4
2.8	CALENDRIER	4
2.9	DOCUMENTS REMIS	4
2.10	DOCUMENTS DEMANDES	5
2.11	REMISE DES TRAVAUX	6
2.12	VISITE DES LOCAUX	6
2.13	QUESTIONS ET REPONSES	6
2.14	PROPRIETE DES PROJETS	6
2.15	ANONYMAT	6
2.16	EXPOSITION DES PROJETS	7
2.17	SUITE DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES	7
2.18	RECOURS	7
2.19	COLLEGE D'EXPERTS	7
2.20	DISPOSITIONS FINALES	8
2.21	SIGNATURES	8
3.	CAHIER DES CHARGES - PROGRAMME DES LOCAUX	10
3.1	INTRODUCTION ET RAPPEL HISTORIQUE	10
3.2	DESCRIPTION DES TACHES - ZONES D'INTERVENTION	13
3.3	VARIANTES	14
3.4	PRESCRIPTIONS - NORMES	14
3.4.1	REGLEMENTATION URBANISTIQUE	14
3.4.2	REGLEMENTATION SECURITAIRE	15
3.5	ETAT DES LIEUX	15
3.5.1	ETAT EXISTANT	15
3.6	PROGRAMME DES LOCAUX - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS SCENIQUES	15

1. PREAMBULE

1.0 INTRODUCTION

Le Service d'architecture de la Ville de Lausanne organise pour le compte de la Direction Culture, Sports, Patrimoine (CSP), en procédure sélective, une mise en concurrence par mandats d'étude parallèles ayant pour objet la rénovation et l'extension de la cage de scène, des locaux d'exploitation et des zones publiques de l'Opéra de Lausanne sis à l'avenue du Théâtre 12.

1.1 OBJECTIFS DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES

Le but des mandats d'étude parallèles consiste à obtenir un projet optimal, de haute qualité architecturale, offrant une réponse globale à tout le fonctionnement technique, administratif et public de l'Opéra de Lausanne.

La première priorité du projet se concentre sur l'agrandissement de la scène et l'installation de la cage de scène. Ces éléments provoquent une réorganisation de l'ensemble des autres locaux et surfaces affectés à la production et à l'administration des spectacles. Ils devront être réorganisés "autour" et en fonction de la scène. Les mandataires seront amenés à présenter des solutions très concrètes et abouties sur ce thème. Un soin particulier sera notamment donné aux traitements des superstructures et de leur impact volumétrique.

Il s'agira aussi de trouver quelques surfaces supplémentaires de locaux d'exploitation et de créer une salle de répétition.

Le secteur réservé au public (hall, billetterie, vestiaires) devra être "revitalisé" et réorganisé. L'espace du foyer public (salon Bailly) a besoin d'une réfection et d'une mise en valeur permettant de le rendre plus convivial et de faciliter le déroulement des activités publiques complémentaires ou indépendantes aux spectacles. Les espaces du foyer actuellement affectés au restaurant devront être rendus à l'opéra. En compensation, le restaurant pourra bénéficier d'une extension côté jardin.

Concernant la réorganisation et la revitalisation des espaces réservés au public, les mandataires sont libres de proposer des variantes d'utilisations et options éventuelles.

2. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

2.1 MAITRE DE L'OUVRAGE - ORGANISATEUR

Le maître de l'ouvrage, organisateur de la procédure, est la Ville de Lausanne, représentée par la direction "Culture, Sports, Patrimoine". Celle-ci a mandaté le Service d'architecture de la Ville de Lausanne pour l'organisation de la présente procédure :

Adresse : OPERA DE LAUSANNE
Pour adresse :
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue Beau-Séjour 8
CH – 1002 Lausanne
Tél. 021 315 56 22
Fax 021 315 50 05
e-mail : architecture@lausanne.ch
ccp : Caisse communale Lausanne n° 10-395-7,
mention "Opéra Lausanne"

2.2 OBJET DU MARCHE

Mandat pour les prestations d'architectes et d'ingénieurs lié à la rénovation et l'extension de la cage de scène, des locaux d'exploitation, ainsi que des zones techniques, administratives et publiques de l'Opéra de Lausanne.

L'opération globale est estimée à vingt-six (26) millions TTC de francs et devra se réaliser par phases sans compromettre l'ensemble du projet. La Municipalité de Lausanne a d'ores et déjà prévu dans son plan des investissements un montant de quinze (15) millions de francs TTC destiné à une 1^{ère} zone de transformation/rénovation de l'Opéra de Lausanne, y compris les équipements techniques de scène.

Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité de conclure un contrat de planificateur général.

2.3 FORME DE MISE EN CONCURRENCE ET PROCEDURE

Mise en concurrence par mandats d'étude parallèles en procédure sélective selon les modalités de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RMP). La forme de mise en concurrence est celle des mandats d'étude parallèles selon le règlement SIA 142, édition 1998 et son annexe.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est exclusivement le français.

2.4 ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à la présente mise en concurrence par mandats d'étude parallèles implique pour l'organisateur, le collège d'experts et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent document, du règlement SIA 142, de l'AIMP, de la LVMP et du RMP.

2.5 PARTICIPANTS AUX MANDATS D'ETUDE PARALLELES

Les mandats d'étude parallèles sont ouverts aux cinq bureaux qui ont été retenus à l'issue de la procédure sélective, soit :

- **Groupe Botta-Ferrari-AIC**
p.a. Jean-Baptiste Ferrari S.A.
Galerie St-François B
Case postale 6162
1002 Lausanne
- **Haworth Tompkins + Studio Andrew Todd + Charcoalblue + Ducks + Ove Arup**
p.a. Haworth Tompkins Limited
19-20 Great Sutton Street
Londres EC1V ODR
- **Devanthery & Lamunière Architectes + Amsler & Bombeli SA Ingénieurs civils**
p.a. Devanthery & Lamunière
Architectes EPFL / FAS / SIA
Avenue de Cour 6 A
1007 Lausanne
- **Marques AG + Walt+Galmarini AG**
p.a. Marques AG
Rankhofstrasse 3
6006 Lucerne
- **:mlzd + WGG Schnetzer Puskas Ingenieurs**
p.a. :mlzd
Dammweg 3
2502 Bienne

Les candidats retenus doivent s'adjoindre les compétences de scénographes et acousticiens, de mandataires CVSE, et de ce fait constituer une équipe complète de planificateur général pluridisciplinaire, qui sera confirmée par le Maître d'ouvrage lors de l'attribution du mandat de la suite des études.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de compléter ou modifier l'équipe lauréate par d'autres compétences nécessaires a posteriori.

2.6 CRITERES D'APPRECIATION

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- respect du cahier des charges et du programme des locaux;
- qualité architecturale et adéquation des réponses proposées avec les exigences fonctionnelles d'un opéra :
 - techniques de scène;
 - flux des usagers (acteurs, techniciens, musiciens, spectateurs, etc.);
 - rapport et qualité des nouveaux volumes projetés au bâti existant;
 - qualité des espaces intérieurs et extérieurs;
 - impact et traitement des superstructures;
- maîtrise de la planification de réalisation (fonctionnement des différentes zones d'intervention et de l'ensemble);
- économie générale du projet, y compris sur le plan de l'exploitation.

Cet ensemble de critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

2.7 INDEMNITES

Il sera versé une indemnité fixe de Fr. 28'000.-- HT à chaque équipe participante qui aura déposé une étude admise au jugement. Pour le lauréat, cette indemnité constituera un acompte sur le mandat d'ensemble.

Le montant de l'indemnité a été déterminé conformément au règlement SIA 142 et à la directive de la commission SIA 142 en fonction du coût de l'ouvrage CFC 2 et 4 classé en catégorie VII, en considérant que les prestations demandées sont sensiblement allégées par les études préalables fournies aux participants.

2.8 CALENDRIER

Procédures	Dates
• Ouverture de la procédure :	Février 2005
• Sélection des mandataires :	Mars 2005
• Remise du programme des mandats d'étude parallèles :	Mardi 29 mars 2005
• Visite des lieux :	Mercredi 6 avril 2005
• Questions :	Lundi 11 avril 2005
• Réponses :	Lundi 18 avril 2005
• Remise des projets :	Vendredi 24 juin 2005
• Présentation des travaux par les concurrents :	Jeudi 7 juillet 2005
• Jugement :	Vendredi 8 juillet 2005
• Enquête publique :	Fin 2005
• Préavis crédit de construction :	Mars 2006
• Ouverture du chantier :	Mai 2007
• Fin de chantier :	Novembre 2008

2.9 DOCUMENTS REMIS

2.9.1 Le présent programme.

2.9.2 "L'Opéra de Lausanne", notice établie par le Service de la culture de la Ville de Lausanne.

2.9.3 Plan d'extension n° 580.

2.9.4 Préavis n° 80 du 27 mai 1975.

2.9.5 Etudes préalables relatives à la rénovation de la cage de scène, élaborées par "Pont Volant" bureau d'ingénierie scénique – Alexandre Forissier. Projets 1, 4 et 5 + Expertise technique détaillée de la cage de scène de mars 2000.

- 2.9.6 Plan de situation-toiture comportant les niveaux et les aménagements extérieurs au 1:200.
- 2.9.7 Plans des niveaux échelle 1:100
Plans des coupes échelle 1:100
Plans des façades échelle 1:100
- 2.9.8 Photos servant de document pour l'élaboration d'un montage (format jpg).
- 2.9.9 Notice explicative de protection incendie "Scènes" n° 107-03F, établie par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).
- 2.9.10 Correspondance du 31.01.2005 du service de l'électricité de Lausanne concernant la sous-station électrique Théâtre – Parcelle n° 7411.

Les documents 2.9.1 à 2.9.5 et 2.9.9 à 2.9.10 sont remis en un exemplaire papier.

Les documents suivants sont remis uniquement sur CD, soit :

- 2.9.6 à 2.9.7 plans aux formats DWG (PC) et DXF (PC + Mac);
- 2.9.8 photos au format jpg.

2.10 DOCUMENTS DEMANDES

Les documents suivants sont exigés :

- 2.10.1 Le plan de situation-toiture de la proposition, établi sur le document 2.9.6, rendu libre. Ce plan doit comporter l'implantation des constructions projetées, les aménagements extérieurs tels que les accès piétonniers et routiers, les arbres ainsi que les principales cotes d'altitude. Les indications portées sur ce dessin doivent permettre la lecture de toutes celles qui figurent déjà sur le document remis.
- 2.10.2 Les plans des différents niveaux, orientés identiquement au plan de situation-toiture, ainsi que les coupes et élévations nécessaires à la compréhension du projet, à l'échelle 1:100, rendu libre. Ces dessins doivent comporter l'indication des locaux (selon la numérotation du chapitre 3.5 "Programme des locaux"), les cotes d'altitude et la localisation des coupes.
- 2.10.3 Une coupe longitudinale sur scène et cintres, échelle 1:50.
- 2.10.4 Un schéma indiquant les surfaces touchées par les interventions proposées et celles laissées telles quelles, ainsi qu'un calcul des surfaces et des volumes transformés et/ou construits, afin de procéder à l'analyse économique du projet.
- 2.10.5 Un rapport de l'ingénieur expliquant le concept statique et la mise en œuvre proposés.
- 2.10.6 Photomontage du volume projeté (point de vue depuis l'hôtel de la Paix, selon document 2.9.8).
- 2.10.7 Une notice explicative exposant le fonctionnement scénique et les options proposées.
- 2.10.8 La réduction de tous les plans (coupes + façades), format A3 papier.
- 2.10.9 Un CD contenant tous les documents aux formats DWG ou DXF et Pdf.

Remarque : Une maquette est autorisée.

2.11 REMISE DES TRAVAUX

Les travaux de concours doivent parvenir sous pli fermé, avec la mention "*Opéra de Lausanne – Mandats d'étude parallèles*", jusqu'au **vendredi 24 juin 2005 à 16 h 00** à l'adresse ci-dessous :

Ville de Lausanne
Direction des Travaux
Service d'architecture
Rue Beau-Séjour 8
Case postale 5354
CH – 1002 Lausanne

Les dossiers arrivés hors délai ne seront pas pris en considération.

Les candidats sont seuls responsables de l'acheminement et du dépôt du dossier à l'endroit et à l'heure indiqués.

La présentation et la défense des projets par les participants auront lieu le 7 juillet 2005 après-midi au Forum d'architectures de Lausanne (avenue Villamont 4). L'heure sera communiquée ultérieurement.

La forme de présentation des projets est libre et n'excédera pas trente minutes; elle sera suivie d'une discussion de trente minutes également.

2.12 VISITE DES LOCAUX

Une visite du bâtiment sera organisée le 6 avril 2005 à 14 h 00, avec la participation de M. Bruno Boyer, directeur technique et de production de l'Opéra de Lausanne, M. Yves Braunschweig, architecte-économiste, M. François Armada, adjoint technique au Service immobilier de la Ville de Lausanne, M. Alexandre Forissier, ingénieur-scénographe.

Une deuxième visite peut être envisagée sur demande pour autant que tous les participants y soient conviés.

2.13 QUESTIONS ET REPONSES

Les questions relatives aux mandats d'étude parallèles seront adressées à l'organisateur par écrit jusqu'au lundi 11 avril 2005, le timbre postal faisant foi. Les réponses du collège d'experts seront communiquées à chaque groupement par écrit jusqu'au lundi 18 avril 2005.

2.14 PROPRIETE DES PROJETS

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions des mandataires deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

2.15 ANONYMAT

Dans le cadre des mandats d'étude parallèles, les études seront rendues sans anonymat et évaluées comme telles par le collège d'experts.

2.16 EXPOSITION DES PROJETS

Le maître de l'ouvrage exposera les projets du mercredi 13 au samedi 23 juillet 2005 au Forum d'architectures de Lausanne.

2.17 SUITE DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES

Conformément à l'article 23 du règlement SIA 142, les auteurs du projet recommandé pour la réalisation par le collège d'experts, recevra le mandat de prestations pluridisciplinaires selon SIA 112 pour la poursuite des études pour la 1^{ère} zone d'intervention. Ce marché est subordonné à l'attribution du crédit d'étude par le Conseil communal.

2.18 RECOURS

Les recours éventuels seront traités par le Tribunal administratif, conformément à l'article 10 LVMP.

2.19 COLLEGE D'EXPERTS

Le collège d'experts est constitué de :

Président : M. Jean-Jacques Schilt, Conseiller municipal, Culture, Sports, Patrimoine

Membres : Mme Maia Wentland Forte, Présidente du conseil de fondation de l'Opéra, Pully
M. Eric Vigié, Directeur désigné de l'Opéra de Lausanne
Mme Nicole Christe, Architecte de la Ville, Cheffe du Service d'architecture
M. Jean-Pierre Dürig, architecte, Zürich
M. Jean-Luc Grobéty, architecte, Fribourg
M. Jacques Richter, architecte, Lausanne

Suppléante professionnelle : Mme Valérie Devallonné, Adjointe au Chef du Service immobilier, architecte

Suppléant non professionnel : M. Bruno Boyer, Directeur technique et de production, Opéra de Lausanne

Experts : Mme Renée Auphan, Directrice de l'Opéra de Marseille, Marseille
Mme Marie-Claude Jéquier, Cheffe du Service de la culture
M. André Bellon, Chef du Service immobilier
M. Yves Braunschweig, Architecte-économiste, Lausanne
M. Alexandre Forissier, Ingénieur scénographe, Genève

Le collège d'experts se réserve le droit de consulter d'éventuels spécialistes d'un problème particulier afin de confirmer son choix.

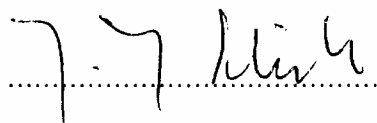
2.20 DISPOSITIONS FINALES

Le présent programme des mandats d'étude parallèles a été adopté par le collège d'experts le 11 mars 2005.

2.21 SIGNATURES

MAITRE DE L'OUVRAGE :

Ville de Lausanne
Direction "Culture, Sports, Patrimoine"
Service Immobilier
Représentée par M. Jean-Jacques Schilt
Conseiller municipal

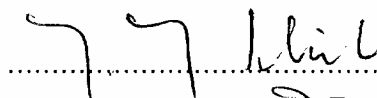


COLLEGE D'EXPERTS :

Date : le 11 mars 2005

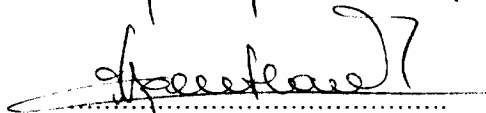
Le Président :

M. Jean-Jacques Schilt

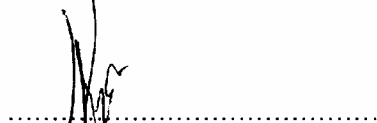


Les membres :

Mme Maia Wentland Forte



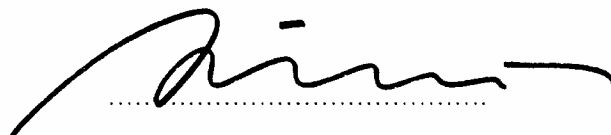
M. Eric Vigié



Mme Nicole Christe



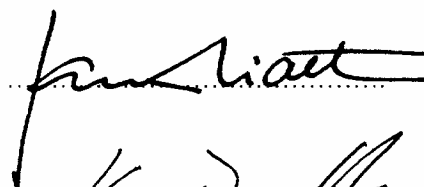
M. Jean-Pierre Dürig



M. Jean-Luc Grobéty

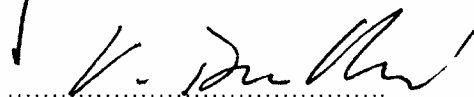


M. Jacques Richter



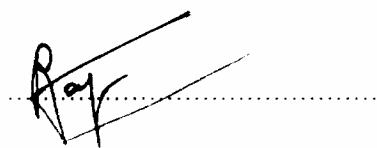
La suppléante professionnelle :

Mme Valérie Devallonné



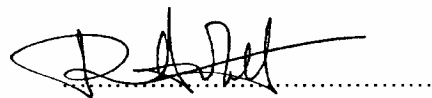
Le suppléant non professionnel :

M. Bruno Boyer



Les experts :

Mme Renée Auphan



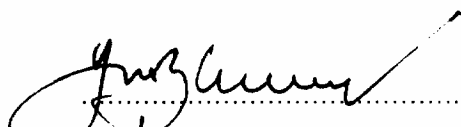
Mme Marie-Claude Jéquier



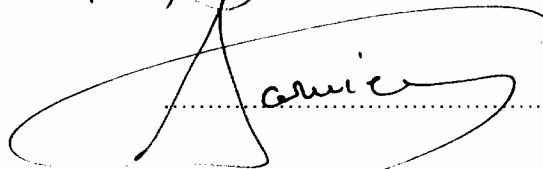
M. André Bellon



M. Yves Braunschweig



M. Alexandre Forissier

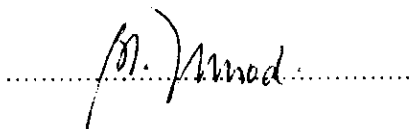


COMMISSION SIA :

Date : le 29 mars 2005

La Commission des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des ingénieurs et des architectes certifie que le présent programme est conforme au règlement SIA 142 édition 1998.

Pour la Commission SIA 142 :



3. CAHIER DES CHARGES - PROGRAMME DES LOCAUX

3.1 INTRODUCTION ET RAPPEL HISTORIQUE

Le bâtiment du Théâtre Municipal a été construit de 1869 à 1871 sous la direction de l'architecte Jules-Louis Verrey (1822-1896). Cet édifice comportait, outre le théâtre proprement dit, une salle de concert servant également de foyer et de salle de bal, un restaurant et divers locaux à louer.

L'inauguration de ce bâtiment de goût néoclassique a eu lieu le 10 mai 1871. Depuis, il a subi diverses transformations, agrandissements et rénovations. L'intervention la plus importante en matière d'impact date de 1933. Elle a eu des conséquences majeures sur la taille de la salle, considérablement agrandie et sur le volume général du bâtiment par l'édification, sur la rue Beau-Séjour, d'un corps de bâtiment pour l'administration et les loges d'artistes, l'aménagement de la scène avec ses dépendances sur la rue Charles-Monnard et le jardin, la construction d'un porche et la réfection de la façade sur l'avenue du Théâtre. De la façade originale, seul subsiste le bel étage.

Au recensement architectural, ce bâtiment est classé en note "3" sur l'ensemble, soit un objet intéressant au niveau local.

Parallèlement aux programmations et créations de pièces de théâtre dramatique, des "saisons lyriques" et des spectacles chorégraphiques sont présentés, dès l'origine, sur la scène du Théâtre Municipal, avec des opéras et opérettes accueillis, des revues et ballets.

Le début des années 1980 marque un important tournant avec la création d'un atelier lyrique et de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique et l'engagement en 1983 à la direction de l'Opéra de Lausanne de Renée Auphan qui mènera à bien les premières saisons. Le théâtre rebaptisé "Opéra de Lausanne" devient une scène lyrique de création et non plus uniquement une scène d'accueil pour les opéras. De là découle la mise en place d'une équipe technique fixe, la création d'un chœur semi-permanent et une collaboration avec les orchestres lausannois.

Des travaux de rafraîchissement et d'aménagement pour sa nouvelle vocation sont demandés et réalisés par étapes successives en 1975 (installation d'une sécurité incendie et d'une régie), 1976 (intérieur de la salle, sanitaires, toitures et façades), 1985 (loges, foyer public), 1989 (amélioration de l'acoustique de la salle et agrandissement de la fosse d'orchestre), 1991 (remplacement des appareils de pilotage de l'éclairage de la scène). En 1994, un dernier crédit de 345'000 francs est voté pour la réalisation de travaux urgents de sécurisation de la cage de scène dans l'attente de l'étape ultime des travaux qui devaient être consacrés à l'ensemble de la scène.

Aujourd'hui, l'état des équipements et des aménagements de la scène est devenu critique et une rénovation lourde est nécessaire.

Nécessité d'une rénovation de la cage de scène

En mai 2000, à la demande de la direction de l'Opéra de Lausanne qui s'inquiétait de problèmes de sécurité et de fonctionnalité, le Service Immobilier de la Ville a commandé un audit sur le bâtiment auprès d'un bureau d'ingénierie scénique. Les conclusions de cette étude n'ont fait que confirmer et clarifier les inquiétudes dont avaient fait part les dernières directions du théâtre, à savoir :

- des déficiences en matière de sécurité des personnes;
- des problèmes de fonctionnalité des équipements de scène, devenus obsolètes;
- un espace scénique trop exigü;
- une défense contre les incendies dans la cage de scène incomplète, induite par la structure d'origine du bâtiment;
- des manques ou inadaptations de certains locaux pour les besoins d'un théâtre lyrique;
- un manque de conditionnement d'air de la salle.

Des travaux d'urgence de sécurisation de la charpente de scène ont été réalisés et une étude plus approfondie a été commandée pour poser les bases d'un nécessaire projet de rénovation.

Le théâtre comme lieu de production

Un théâtre comprend en son sein une usine, au sens industriel du terme, spécialisée pour la mise en œuvre de spectacle. Une production d'opéra représente couramment plus de 10 tonnes de matériels, livrés dans plusieurs semi-remorques, installés sur la scène ou suspendus dans les cintres¹. Une cinquantaine de mécanismes industriels de levage permettent la mise en place et la mise en mouvement des décors et éclairages lors des spectacles.

Les installations électriques dédiées à l'éclairage scénique représentent plusieurs centaines de kilowatts de puissance, modulables et pilotables à distance, ligne par ligne. Les projecteurs sont en permanence déplacés et raccordés au réseau qui innerve l'ensemble de la scène et de la salle.

Plusieurs ateliers sont présents sur site (menuiserie, serrurerie, peinture, électricité, costumes) permettant d'assurer le travail de montage des décors, d'adaptation sur site et d'entretien du matériel. Ils sont installés à l'opéra de Lausanne principalement sous la salle et le hall d'entrée sur environ 350 m² de surface et sont complétés par environ 400 m² de locaux de stockage divers. Douze techniciens travaillent en permanence à l'Opéra. Ils peuvent être jusqu'à une trentaine pour assurer le bon déroulement d'un spectacle.

Cet aspect d'un théâtre est souvent méconnu, car par nature caché et opérant de façon invisible, au service de la magie des spectacles.

¹ Cintres : volume libre important situé au-dessus de la scène, où sont stockés les décors et les éclairages, hors de la vue du public (14 m de hauteur à Lausanne, habituellement plus de 18 m).

Etat de la cage de scène et de ses équipements

L'importante machinerie et serrurerie de scène, permettant la mise en place et le levage des décors et des éclairages, sont en fin de vie; elle est vétuste et les entretiens courants ne suffisent plus. Les capacités de levage sont devenues insuffisantes. Ces mécanismes ne sont, sur plusieurs points, plus en accord avec les normes en vigueur. Ils doivent être complètement remplacés par des équipements neufs, motorisés, adaptés aux besoins contemporains.

La charpente de toiture, couvrant la scène et accueillant cette machinerie, date de 1871. Elle a été renforcée en 1931. La capacité de charge de cet ouvrage partiellement en bois, est insuffisante pour accueillir une machinerie moderne. L'isolation en plâtre de la toiture se délite et des morceaux tombent régulièrement sur le plateau.

Le plancher de scène, ouvrage fortement sollicité, est usé et présente des différences de niveaux pouvant aller jusqu'à 4 centimètres. La structure porteuse de la scène, datant de 1931, a été affaiblie par les multiples modifications. Elle présente des points faibles et une souplesse excessive au-dessus de la fosse d'orchestre. Seul un remplacement complet est envisageable pour résoudre ces problèmes.

Modernisation et réadaptation nécessaire du bâtiment de l'Opéra de Lausanne

De façon schématique, on peut dire qu'un opéra se différencie d'un théâtre dramatique par les aspects suivants :

- la présence d'une vaste fosse d'orchestre permettant d'accueillir de façon quasi permanente un orchestre;
- une acoustique de salle adaptée à la transmission des voix chantées;
- une scène de plus grandes dimensions permettant d'accueillir un nombre important d'artistes (avec le chœur et la figuration, plus de 50 personnes sont présentes régulièrement sur scène);
- une machinerie de scène adaptée à une tradition scénographique plus exubérante comprenant de nombreux effets et changements de décors;
- un nombre de loges plus important et la présence de locaux de répétition et de préparation pour l'orchestre, le ballet et le chœur.

On peut par ailleurs relever deux évolutions contemporaines significatives des politiques culturelles menées dans ces institutions :

- Jusqu'au milieu du vingtième siècle, les théâtres produisaient la majorité de leurs spectacles ou tout au moins de leurs décors. Ceux-ci étaient conçus en tenant compte des particularités et dimensions du lieu. Aujourd'hui les coproductions entre institutions sont artistiquement et économiquement de rigueur : un spectacle est créé pour être représenté dans plusieurs théâtres. Les dimensions des scènes et les installations techniques s'harmonisent de fait, au fil des rénovations.
- Avec le souci constant d'augmenter l'offre culturelle d'une institution et d'en élargir le public, le nombre de jours de représentations annuelles a tendance à augmenter. Des concerts, des ballets, des accueils de spectacles, viennent régulièrement s'intercaler entre les créations d'opéra, demandant en moyenne un mois de préparation. La présence d'une salle de répétitions sur site permet de libérer la scène lors de ces phases de préparation.

La scène de l'Opéra de Lausanne est une des plus petites scènes d'Europe, dans sa catégorie. Les décors accueillis doivent être régulièrement modifiés pour y être implantés. Ces adaptations sont coûteuses et artistiquement dommageables. La profondeur de scène est notamment très insuffisante (9 mètres contre 14 mètres en moyenne pour les opéras de région). Elle nécessite des prouesses techniques lors de l'installation des décors ainsi que des compromis d'aménagement au détriment des équipements de sécurité (Rideau Pare Flamme et sorties de secours condamnées).

La hauteur de la cage de scène de l'Opéra de Lausanne, héritage de sa conception initiale, est très faible, elle ne permet pas de masquer aisément les décors dans les cintres. Elle est de 14 m sous gril², 12 m sous les tirants de charpente. La toiture de scène étant à 2 pans, les parties latérales du gril sont impraticables, ce qui oblige régulièrement les techniciens à travailler suspendus à des cordes. La hauteur sous gril nécessaire pour une telle scène est de 18 mètres minimum sur toute la surface de la scène.

L'Opéra de Lausanne ne dispose à ce jour, ni de loges pour l'orchestre, ni d'un espace d'attente suffisant pour les artistes (foyer), ni d'une salle de répétition sur site. La création des spectacles mobilise donc la scène pendant les 4 à 5 semaines de préparation et le nombre annuel de jours d'ouverture au public de l'Opéra de Lausanne est faible, comparé à d'autres institutions nationales et internationales de taille similaire (une cinquantaine de jours annuels en moyenne contre plus d'une centaine régulièrement observé ailleurs).

3.2 DESCRIPTION DES TACHES - ZONES D'INTERVENTION

Le chapitre 1.1 "Objectifs des mandats d'étude parallèles" indique clairement les priorités que les concurrents doivent prendre en considération dans l'élaboration de leur projet.

Le projet d'adaptation du bâtiment et d'extensions nouvelles si nécessaire, avec des équipements d'exploitation neufs qui tiennent également compte des infrastructures existantes, devra répondre au fonctionnement et au programme des locaux décrits au chapitre 3.5.

En outre, le projet s'inscrit dans la prospective d'un développement durable.

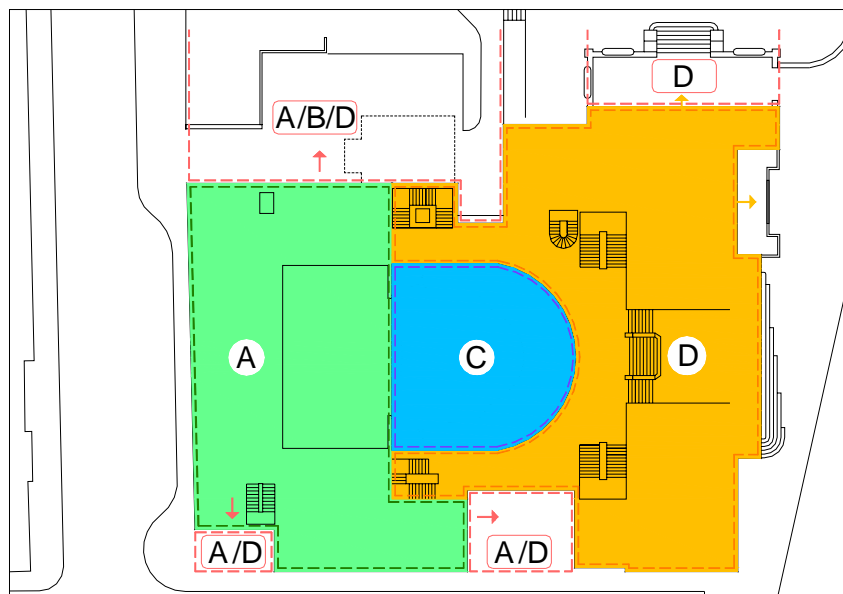
Schématiquement, l'Opéra est organisé en quatre zones fonctionnelles, soit :

- A** La zone affectée à l'exploitation, la production et l'administration (cage de scène et lié, locaux de stockage scéniques, ateliers, locaux techniques et services, zone administrative et fonctionnelle).
- B** La zone à créer "salle de répétitions et liés".
- C** La zone comprenant la salle proprement dite.
- D** La zone publique (hall d'entrée, espaces publics, salon Bailly, restaurant, aménagements extérieurs, etc.).

Au vu des caractéristiques de l'ensemble bâti, des contraintes liées à l'exploitation et au bail à loyer du restaurant, ainsi que de la planification des investissements, il est précisé que la zone A sera réalisée en première phase; dès lors, le projet global doit prendre en considération une planification des travaux des zones d'intervention afin que ceux-ci puissent être réalisés indépendamment, partiellement ou en totalité.

² Gril : plancher technique suspendu au-dessus de la scène, praticable par les techniciens et accueillant la machinerie de levage des décors et éclairages.

Il n'est pas prévu d'intervention à l'intérieur de la salle (capacité : avec fosse d'orchestre : 942 places + 2 places Handicapés; sans fosse d'orchestre : 953 places + 2 places Handicapés), à l'exception de la modification de la hauteur du cadre de scène (zone A), et de la création de sas d'accès pour toutes les portes (zone D).



3.3 VARIANTES

Les concurrents présenteront une seule proposition, les variantes étant exclues.

3.4 PRESCRIPTIONS - NORMES

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles qui suivent.

3.4.1 REGLEMENTATION URBANISTIQUE

- **Plan d'extension (PE) n° 580 :**

Le règlement du plan d'extension des terrains compris entre l'avenue du Théâtre, la rue Charles-Monnard et la rue Beau-Séjour, définit les possibilités de bâtir sur les parcelles n° 6028 et 6029 ; cependant, il est précisé que les constructions futures doivent être prévues uniquement sur la parcelle n° 6029, à l'exception d'éventuelles modifications ou adaptations des aménagements extérieurs.

🔔 **Contrairement à ce qu'autorise le PE 580, le collège d'experts, en accord avec le Service de l'urbanisme, a décidé que la limite de construction de la façade sud correspond à la limite du bâtiment existant.**

- **Cotes d'altitude :**

Les plans de façades et coupes indiquent les cotes relevées par le Service du cadastre. L'altitude des constructions de cette parcelle est limitée à la hauteur actuelle des corniches du théâtre (PE n° 580 – cote 495.50). Les cintres de la cage de scène avec gril peuvent être étudiés au-dessus de cette limite d'altitude : "*Les superstructures à fonction technique pourront être admises au-dessus de la cote indiquée*" (PE n° 580, chap. 3). Aucune limite n'est donnée aux dimensions de ces superstructures qui devront cependant être réduites au minimum nécessaire.

3.4.2 REGLEMENTATION SECURITAIRE

- **Incendie :**

Les concurrents tiendront compte de toutes les normes existantes, particulièrement de la notice explicative de Protection incendie "Scènes" n° 107-03F, élaborée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

- **Loi sur le travail, la protection de la santé, les espaces publics, etc. :**

Les concurrents tiendront compte des règlements et normes en vigueur.

3.5 ETAT DES LIEUX

3.5.1 ETAT EXISTANT

Bâtiment :	Les concurrents pourront visiter les lieux le 6 avril 2005 (visite "guidée").
Kiosque / WC publics :	Le kiosque implanté à l'angle de la rue Charles-Monnard et de la rue Beau-Séjour, actuellement non affecté, peut être démoli. Les WC publics doivent être déplacés.
Sous-station électrique :	Voir correspondance du Service de l'électricité du 31.01.2005 (document remis n° 2.9.10).

3.6 PROGRAMME DES LOCAUX - DESCRIPTION DES INSTALLATIONS SCENIQUES

Sommaire :

ZONE D'INTERVENTION A

1. Cage de scène et lié

- 1.1 Cage de scène
- 1.2 Cadre de scène
- 1.3 Equipements de la cage de scène
- 1.4 Dessous de scène
- 1.5 Accès / Zones d'attentes
- 1.6 Fosse d'orchestre
- 1.7 Accès des décors et équipements - Accès des camions

2. Locaux de stockage scéniques

- 2.1 Dépôt matériel scénique
- 2.2 Dépôt éclairage scénique, électricité, sonorisation
- 2.3 Dépôt matériel d'orchestre et salle
- 2.4 Dépôt accessoires

3. Ateliers en interne

- 3.1 Atelier Serrurerie
- 3.2 Atelier Menuiserie, accessoires
- 3.3 Atelier Electricité
- 3.4 Atelier Couture et buanderie

4. Locaux techniques et services

- 4.1 Locaux techniques scéniques
- 4.2 Local régie enregistrement RSR -
- 4.3 Locaux techniques bâtiment
- 4.4 Local informatique et centrale téléphonique

5. Zone administrative et fonctionnelle

- 5.1 Entrée des artistes et réception
- 5.2 Direction générale et administration
- 5.3 Direction technique et production
- 5.4 Loges et locaux liés

ZONE D'INTERVENTION B

6. Salle de répétition et liés

- 6.1 Salle de répétition et locaux liés
- 6.2 Studio de travail complémentaire

ZONE D'INTERVENTION C

Salle

ZONE D'INTERVENTION D

7. Zone publique opéra

- 7.1 Rénovation hall d'entrée
- 7.2 Espaces publics
- 7.3 Salle
- 7.4 Salon Bailly

8. Restaurant

9. Aménagements extérieurs

- 9.1 Stationnement
- 9.2 Jardin

10. WC Publics

Seuls les éléments principaux en terme d'agencement ou de liaisons sont portés dans le tableau.

- Liaisons :** *** Liaison directe sans différence de niveau
 ** Liaison aisée couloir ou escaliers
 * Liaison indirecte

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
	ZONE D'INTERVENTION A		
1.	CAGE DE SCENE ET LIE Les concurrents sont appelés, à partir de données relatives à la dimension future de la scène, à concevoir l'organisation de ce secteur en tenant compte du concept de fonctionnement scénographique décrit.		
1.1	Cage de scène <i>(actuellement : profondeur 9.80 m, largeur 17 m, hauteur sous gril 14 m; toiture à 2 pans avec gril ne couvrant pas toute la surface; cadre de scène 10.85 m x 6.50 m).</i>		
1.1.1	Scène d'une largeur de 20 m et d'une profondeur minimale de 14 m (la surface de 280 m ² est couverte par le gril et les passerelles, hors coulisses et arrière-scène). Hauteur sous gril : 18 m minimum avec cadre de scène à 7.50 m de haut. Coulisses de 4 m minimum de largeur supplémentaire, hauteur utile 8 m.		min. 280
1.1.2	Espace de stockage décors supplémentaires à une ou deux coulisses, avec râtelier de stockage, disposé vers zone d'accès décors.	2 coulisses	2 x 115
1.2	Cadre de scène Augmentation de la hauteur du cadre de scène de 6.5 m à 7.5 m : important pour la visibilité du 3 ^{ème} balcon avec la scène agrandie. *** accès décors (salle de répétition) ** loges, direction technique, zones d'attentes artistes, vestiaires		80
1.3	Equipements de la cage de scène		
1.3.1	Serrurerie scénique Gril complet avec platelage, faux-gril sans platelage pour le cheminement des câbles des porteuses. 2 services de passerelles au minimum. Serrurerie d'accroche sur les murs. Faux-gril d'accroche sur coulisses.		

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
1.3.2	<p>Machinerie scénique</p> <p>Porteuses frontales : entièrement ou partiellement motorisées, vitesse variable, écart 20 cm; 4 demi-porteuses latérales + accroche sous les passerelles.</p> <p>Ponctuels : une vingtaine, avec chambre de moteur ou type chariot.</p> <p>Pilotage centralisé de l'ensemble, avec couplage synchronisé, préparations, lecture de charge...</p> <p>Pupitres dédiés en passerelle et au sol.</p> <p>Rideau pare-flamme avec irrigation.</p> <p>Equipements d'avant-scène avec pont lumière léger.</p> <p>Locaux moteurs : dans ou en périphérie du gril, isolés acoustiquement.</p>		
1.3.3	<p>Réseaux scéniques</p> <p>Eclairage scénique, sonorisation, inter-phonie technique, écoute de scène, appel de loges, vidéo.</p> <p>Electricité machinerie, électricité de service, éclairage de service.</p> <p>Air sous pression et pression hydraulique dans la cage de scène.</p> <p>Régie de scène avec appel de loge, etc.</p>		
1.3.4	<p>Agencements particuliers</p> <p>Plancher de scène à trappe dans zone centrale.</p> <p>Détrappage sur fosse d'orchestre.</p> <p>Traitement et isolation phonique cage de scène.</p> <p>Ascenseur de scène silencieux desservant passerelles, gril et dessous de scène (prévoir 650 kg).</p>		
1.3.5	<p>Techniques du bâtiment et sécurité</p> <p>Désenfumage par lanterneau, irrigation, détection incendie, chauffage local en coulisse ; humidification du plateau indépendamment de la salle.</p>		
1.4	<p>Dessous de scène</p> <p>(actuellement : 1 niveau, hauteur 3.50 m - 55 m² détrappables)</p>		
1.4.1	<p>1 niveau ; hauteur 3.5 m minimum - Surface minimum = zone utile de la scène (env. 14 m de large x 13 m de profondeur), moins l'encastrement de la fosse d'orchestre.</p> <p>Structure standard démontable manuellement.</p> <p>*** fosse d'orchestre</p> <p>* scène et rue par monte-décors</p>		

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
1.5	Accès / Zones d'attentes Entrées de scène vastes et correctement réparties; liaison Cour/Jardin hors cage de scène.		
1.6	Fosse d'orchestre		
1.6.1	Agrandissement partie fixe sous scène pour accueillir 60 musiciens de façon confortable (55 serrés actuellement). Mécanique de plates-formes élévatrices à remplacer entièrement. 3 entrées musiciens : 1 Jardin existante, 1 Cour à créer, 1 dessous de scène. Installations de refroidissement et de ventilation réglables indépendamment. *** dessous de scène, local stockage orchestre sous salle ** loge de chef, loges musiciens		à étudier
1.7	Accès des décors et équipements – Accès des camions Accès décors par rue Charles-Monnard ou rue Beau-Séjour; création d'une zone de déchargement des camions. Possibilité de rentrer des éléments de 4 m de longueur, 2.4 m de largeur et 4 m de hauteur. *** zone de déchargement des camions, scène, salle de répétition, local stockage *** ateliers, dessous de scène		
2.	LOCAUX DE STOCKAGE SCENIQUES		
2.1	Dépôt matériel scénique		
2.1.1	Stockage matériel de répertoire, matériel de scène, machinerie, outillage, draperies, tapis de danse, etc. Possible en plusieurs locaux. *** scène		100
2.1.2	Local matériel cintriers. ** cintres		20
2.2	Dépôt éclairage scénique, électricité, sonorisation		
2.2.1	Lumières : projecteurs, lampes, gélaines, câblage. ** scène, cintres, atelier électricité		130
2.2.2	Son : haut-parleur, micro, câblage, etc. ** scène		20

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
2.3	Dépôt matériel d'orchestre et salle		
2.3.1	Stockage piano, pupitres, chaises (orchestre et public), "flight case" instruments. *** fosse d'orchestre, accès extérieur		65
2.4	Dépôts accessoires		
2.4.1	Dépôt petits accessoires.		40
2.4.2	Dépôt armurerie indépendant. ** scène, coulisses et accès extérieur		15
3.	ATELIERS EN INTERNE <i>(actuellement sous salle et stockage dans couloir)</i>		
3.1	Atelier Serrurerie		
3.1.1	Local grande longueur avec accès adaptés (travail de barres de 6 m). *** scène, accès extérieur, atelier menuiserie		80
3.2	Atelier Menuiserie, accessoires		
3.2.1	Atelier y compris stockage matériel.		150
3.2.2	Local stockage peinture ventilé (vapeurs). Couplage avec serrurerie. *** scène, accès extérieur, atelier serrurerie		15
3.3	Atelier Electricité ** local stockage / réparations		40
3.4	Atelier Couture et buanderie		
3.4.1	Tables de couture, espace essayage, retouches, dépôt costumes (6 personnes).		70
3.4.2	Local buanderie attenant au 3.4.1. *** loges		10
4.	LOCAUX TECHNIQUES ET SERVICES		
4.1	Locaux techniques scéniques		
4.1.1	Local gradateurs (emplacement libre).		
4.1.2	Régie fond de salle : aménagement de 3 cabines distinctes lux, sur-titres, son. Adaptation au 1 ^{er} balcon de la régie de projection film/vidéo existante au 2 ^{ème} balcon.		20
4.1.3	Local pompier (5 à 6 personnes). ** scène, salle, accès extérieur		15

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
4.2	Local régie enregistrement RSR		
4.2.1	Local régie enregistrement RSR à déplacer.		15
4.3	Locaux techniques bâtiment		
4.3.1	Electricité - TGBT.		15
4.3.2	Chauffage (alimentation au gaz). Les citernes à mazout seront supprimées et remplacées par une installation alimentée au gaz.		25
4.3.3	Distribution eau.		10
4.3.4	Autres locaux techniques (téléphones, sous-distributeur, etc.).		
4.3.5	Dépôts entretien : locaux 5 m2 à tous les étages avec poste d'eau + local stockage 15 m2.		15
4.4	Local informatique et centrale téléphonique		40
5.	ZONE ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNELLE		
	Impératif : Voies de circulation rapides (escaliers, couloirs, ascenseurs) entre scène / loges / foyer artistes / entrée personnel		
5.1	Entrée des artistes et réception		
5.1.1	Entrée et réception (bureau 1 poste) + hall		max. 80
5.2	Direction générale et administration		
5.2.1	Direction générale 1 bureau de direction. 2 bureaux assistantes de direction. Bureau direction administrative. Bureau responsable communication. Bureau responsable accueil. Bureau pour les accueils de productions/relations publiques. Bureau chef de chœur et de chant. Bureau presse. Bureau jeune public. Espace de réserve à prévoir.	10	150
5.2.2	Salle de réunion pour 10/15 personnes.	1	30
5.2.3	Local photocopieuse.	1	10
5.2.4	Stockage documents artistiques et techniques, bibliothèque.	1	30

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
5.2.5	Stockage archives.	1	60
5.2.6	Service Comptabilité 4 places de travail + zone d'accueil des artistes. *** direction administrative, direction technique	1	50
5.2.7	Economat.	1	20
5.3	Direction technique et production		
5.3.1	Direction technique Bureau direction technique. 2 bureaux techniques. Bureau régisseurs (2 personnes). Bureau études et préparation production : + grand (30 m ²). ** scène	5	100
5.3.2	Bureaux chefs de service et techniciens Bureau électriciens (3 postes). Bureau machinistes (3 postes). ** scène, ateliers, cintres, DT Bureau accessoiriste (2 personnes) avec stockage. ** ateliers Bureau chef entretien.		20 20 30 30
5.3.3	Vestiaire et foyer techniciens 2 vestiaires techniciens scène (30 personnes : 20 hommes, 10 femmes) avec sanitaires et douches. Foyer techniciens avec cuisine (à voir si couplage avec le foyer des artistes). ** scène	2 (H/F)	80 25
5.4	Loges et locaux liés (actuellement 70 places) - loges solistes 2 places (WC, douches, lavabos) - 3 loges 4 places avec lavabos - 2 loges 5/6 places avec lavabos - 2 loges 7/8 places avec lavabos - 2 grandes loges)		
5.4.1	Projet 80 places avec répartition différente : Loges solistes et chef Création de 4 loges 1 place avec piano, sanitaires (WC et douches) Création de 4 loges 4 places avec sanitaires (WC et douches) Loge chef d'orchestre, sanitaires (WC et douches). *** fosse d'orchestre, sanitaires	4 4 1	60 80 20

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
5.4.2	<p>Loges groupe <i>(actuellement pour chœur, figuration, ballet : 1 loge 42 m² avec 3 lavabos + 1 loge 24 m² avec 1 lavabo).</i></p> <p>Création de 2 loges collectives hommes (15 places) avec lavabos.</p> <p>Création de 2 loges collectives femmes (15 places) avec lavabos.</p>	2 2	90 90
5.4.3	<p>Locaux sanitaires et douches extérieurs WC et douches regroupées selon organisation des étapes</p>		
5.4.4	<p>Loge orchestre <i>(actuellement espace dépôt sous salle)</i></p> <p>2 loges (H/F) avec table et armoires pour 60 musiciens maxi.</p> <p>*** sanitaires *** fosse</p>		80
5.4.5	<p>Loge maquillage et perruques 2 locaux avec lavabo : 1 pour solistes, 1 pour 1choeur.</p>	2	50
5.4.6	<p>Foyer artistes <i>(actuellement pas de foyer d'artistes, utilisation couloirs-loges comme tels).</i></p> <p>Espace convivial de rassemblement, détente, restauration.</p> <p>Lumière du jour (si possible situé aux niveaux supérieurs).</p> <p>*** loges, scène</p>		100
5.4.7	<p>Studio de chant Premières répétitions scéniques + répétitions chœur / musicales.</p> <p>Lumière naturelle, isolé acoustiquement.</p> <p>Peut avoir d'autres affectations (répétition danse, réunions, etc.).</p> <p>** loges</p>		80

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
	ZONE D'INTERVENTION B		
6.	SALLE DE REPETITION ET LIES		
6.1	Salle de répétition et locaux liés		
6.1.1	Dimension : 16 m x 16 m, 6 m de hauteur utile minimum. Plafond technique ; plancher de travail ; traitement et isolation acoustique. Local dépôt et régie associés. Vestiaires & WC. ** scène et ses espaces de dépôts * loges		260
6.2	Studio de travail complémentaire		30
6.2.1	Travail de préparation avec petit groupe. ** loges		40
	ZONE D'INTERVENTION C		
	Salle Se référer aux articles 1.2 et 7.3 du programme des locaux.		
	ZONE D'INTERVENTION D		
7.	ZONE PUBLIQUE OPERA		
7.1	Rénovation hall d'entrée (actuellement : entrée principale et entrée secondaire rue Beau-Séjour avec vestiaires) Entrée Beau-Séjour à supprimer. Façade et affichage extérieur à repenser. Espace "billeterie" à concevoir (avec maintien de 2 guichets). (actuellement bureau et 3 guichets) Espace Vestiaires; augmentation de la capacité de environ ~ 30 % (peut être réorganisé). Réorganisation et réaménagement de la salle des pas perdus avec agrandissement sur restaurant (env. 40 m ²). Aménagement d'un accès handicapés (desserte entrée, vestiaire, parterre, 1 ^{er} balcon, par ascenseurs).		80

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
7.2	<p>Espaces réservés au public</p> <p>Rénovation des espaces de circulation : (revêtements de sols, peintures, éclairage, cimaises et vitrines).</p> <p>Bâtiment totalement non-fumeurs, avec un espace fumeurs ventilé.</p> <p>Bars</p> <p>Nombre et nouveaux emplacements possibles <i>(actuellement 1 bar au niveau du parterre et 1 bar au niveau 1^{er} Balcon, ainsi que utilisation du salon Bailly + 1 bar dans la partie amphithéâtre)</i></p> <p>Sanitaires</p> <p><i>(actuellement : 2 H + 2 F + 1 Handicapés côté entrée Beau-Séjour; 1 H + 2 F aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étages de l'avenue du Théâtre)</i></p> <p>Adaptation des locaux sanitaires aux normes. Aménagement d'un sanitaire Handicapés.</p> <p>Circulations</p> <p>Respect des normes pour circulations verticales et issues de secours.</p>		
7.3	<p>Salle</p> <p>Installation d'un système de rafraîchissement (en complément de l'installation de ventilation)</p> <p>Création de sas d'accès pour toutes les portes.</p>		
7.4	<p>Salon Bailly</p> <p>Revitalisation générale avec mise en valeur du patrimoine et de la petite scène existante.</p> <p>Dépôt pour matériel du salon à créer (chaises, tables, praticables, etc.).</p> <p>Amélioration des possibilités d'utilisation en petite salle de concert.</p> <p>Installation d'un système de rafraîchissement.</p>		30
8	<p>RESTAURANT</p> <p>Transfert de la surface attribuée au hall d'entrée (40 m²) par agrandissement de surface égale sur la façade ouest, avec possibilité de réorganisation des cuisines.</p> <p>Livraison marchandises à garantir.</p>		

	Désignation	Nb	Surface totale m ²
9.	AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
9.1	Stationnement Pas d'obligation de places de parc.		
9.2	Jardin Réaménagement des surfaces de jardin touchées par le projet.		
10	WC PUBLICS * Création de nouveaux WC publics (1 Hommes, 1 Femmes et 1 Personnes à mobilité réduite) avec local technique à l'arrière. * = peuvent être intégrés dans les autres zones d'intervention.		